Image not found or type unknown

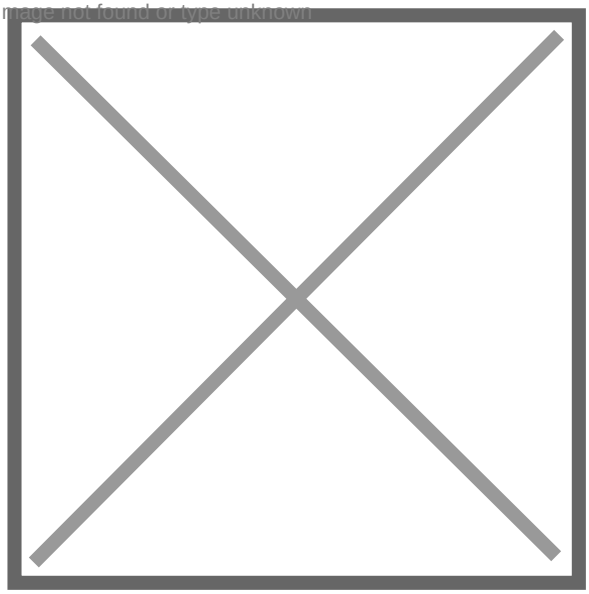

Abonnement obligaztoire à une compagnie des eaux

Par **LHOGHANE**, le **19/03/2010** à **15:04**

Bonjour,
Abonnés depuis une vingtaine d'année à une compagnie des eaux traditionnelle, nous aimerions savoir si il est possible juridiquement d'interrompre cet abonnement ayant acces à un autre fournisseur avec toutes les garanties de potabilité de l'eau ? Devons-nous conserver les 2 abonnements ou pouvons-nous choisir l'un des 2 sachant que nous ne rejetons pas les eaux usées dans un réseau de tout à l'égout mais dans un fosse septique aux normes européennes récentes . Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés